



Règlement arbitrage équipe de jeunes.

Pour les catégories U7 à U12, l'union belge ne met plus à disposition des arbitres. Comme dans le passé, les arbitres seront les joueurs des catégories U15 à P4. Il s'avère que depuis le début de saison, beaucoup de joueurs ne respectent pas leur sélection lors des matchs de l'école de jeunes.

Nous avons établi un règlement et celui-ci devra être respecté pour tous les joueurs.

- Un listing des joueurs sélectionnés pour les matchs du weekend seront disponibles 15 jours à l'avance. Chaque joueur devra prévenir 15 jours à l'avance de sa non-disponibilité et il sera automatiquement sélectionné pour le weekend suivant et ainsi de suite. Il devra en avertir le responsable des arbitres.
- Ce listing sera disponible sur le site du RGS, dans la buvette (Tableau infos pratiques) et à l'entrée des vestiaires.
- Si le joueur ne se présente pas lors de sa sélection, il sera automatiquement sélectionné le weekend suivant.
- A sa deuxième indisponibilité, le joueur ne sera plus sélectionné pour le match de sa catégorie.
- Chaque joueur aura droit à une collation lors de sa présence au match.
- Chaque joueur devra se présenter avec le training du club.
- Chaque joueur devra respecter les entraîneurs, délégués lors de ses matchs. Il devra se mettre dans la peau d'un arbitre et fait en sorte que le match se déroule dans le plus grand respect.
- Chaque joueur a pris connaissance de ce règlement et en accepte les conditions.
- Les personnes responsables des arbitres sont :
Rudy Bollens : 0477/71.23.11
Lorenzo Molino : 0475/95.27.72

Ce sont les personnes à prévenir lors de votre indisponibilité.

Tout manquement à ce règlement pourra être corrigé par la direction du club.

Le comité sportif du RGS.